

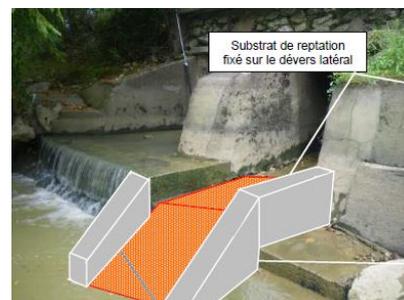
Fiche Action F1	Restauration, entretien et gestion des ouvrages		Priorité 1
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Préserver le contexte hydrodynamique favorable aux habitats et espèces liés à la zone humide Conserver et améliorer la qualité écologique du réseau hydraulique (fossé, canal, cours d'eau) Conserver voire améliorer les continuités écologiques</p>		
<p>Les Barthes ont été aménagées comme un polder hollandais. Elles sont découpées par de nombreux fossés, traverses ou esteys. Ce réseau hydraulique est relié à l'Adour par des ouvrages (portes à flots, à clapets, seuils...). Ce système est également complexifié par de nombreux ouvrages internes. La mosaïque d'habitats si caractéristique de ce site dépend pour beaucoup du contexte hydrodynamique issu du fonctionnement du réseau hydraulique et des ouvrages. En effet, le régime d'inondation, le niveau de l'eau, l'humidité des sols... résultent de ce système. Il est donc essentiel de le préserver, de le restaurer voir de l'améliorer. Cependant, certains ouvrages constituent un obstacle à la continuité écologique (pour les poissons notamment). Des opérations de mise en transparence permettraient d'améliorer l'état de conservation de certaines espèces d'IC.</p>			
<p>Habitats et espèces visés</p>	<p>Tous les habitats du site (en priorité gazons amphibies et herbiers aquatiques) Toutes les espèces du site (en priorité Lamproie marine, fluviatile et de Planer, Grande alose, Alose feinte, Bouvière, Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Flûteau nageant, Marsilée à quatre feuilles)</p>		
<p>Déclinaison en stratégie d'action et propositions d'actions</p>			
<p>Maintenir les niveaux d'eau et le régime d'inondation Pour maintenir les niveaux d'eau et le régime d'inondation, il est nécessaire d'agir sur plusieurs compartiments même si certains facteurs extérieurs, non contrôlables (réchauffement climatique, creusement de l'Adour) peuvent avoir des conséquences importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ouvrages (digues, portes, seuils...) : restauration et /ou adaptation ou suppression des ouvrages • La gestion des ouvrages : gouvernance, règlement d'eau • La restauration, l'entretien et la gestion du réseau hydraulique - voir Fiche Action 2 			
<p>Gérer de façon adaptée les ouvrages hydrauliques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et adoption de règlements d'eau : dates d'ouverture et de fermeture des ouvrages, hauteur d'eau, système de surveillance, chaîne de décision... 			
<p>Assurer la transparence piscicole et sédimentaire des ouvrages hydrauliques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression, arasement ou démantèlement des ouvrages inutiles ou obsolètes • Adaptation des ouvrages infranchissables : une mise en transparence des ouvrages et/ou suivi de l'efficacité des aménagements 			
<p>Outils mobilisables</p>			
<p><i>Outils Natura 2000 (MAEC, contrat, charte...)</i></p>	<p>► Restauration, gestion et entretien des ouvrages de petite hydraulique si les travaux ne sont pas rendus obligatoires par la réglementation – Ex : Mesures N14Pi et N14R.</p>		
<p><i>Guide, actions de sensibilisation et de communication, appui technique</i></p>	<p>► Sensibilisation du grand public, des élus et des acteurs locaux sur le rôle des Barthes de l'Adour dans la protection des villes contre les inondations, participation aux projets de territoire et d'aménagement durable pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans la gestion du risque inondation ► Appui technique pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans la gestion des barthes communales notamment des ouvrages hydrauliques internes, auprès des syndicats de rivières, Institution Adour et ASA également</p>		
<p><i>Evaluation d'Incidence et réglementation</i></p>	<p>► EI Natura 2000 : tout travail soumis à la Loi sur l'Eau sur les ouvrages doit faire l'objet d'une EI ► Obligation de mise en transparence de certains ouvrages frontaux ou transversaux classés en axe prioritaire pour les poissons migrateurs amphihalins : appui technique auprès des services de l'Etat et des propriétaires (par exemple, le moulin d'Oro est un enjeu prioritaire du DOCOB)</p>		
<p><i>Amélioration des connaissances et suivi écologique</i></p>	<p>► Cartographie des mesures contractuelles et des habitats naturels ► Suivi de l'état de conservation des habitats humides (Fiche Action 14)</p>		
<p>Indicateurs de suivi écologique Suivi de l'hydromorphie du site (LIDAR) ; Nombre d'ouvrages restaurés ou mieux gérés Linéaire et nombre de frayères de poissons d'IC rendues accessibles ; nombre de stations d'espèces de plantes d'IC restaurées Information sur la Continuité Ecologique (ICE)</p>			
<p>Indicateurs de suivi de l'animation Règlement d'eau ; Réunions, avis, partage de données sur les dossiers de territoire ou les EI sur les ouvrages Nombre d'ouvrages engagés dans un contrat N2000</p>			

Extrait du bilan de l'animation pour la mise en œuvre 2007-2017
Exemples d'actions (liste non exhaustive)

Etude sur la restauration de la continuité écologique d'ouvrages frontaux : 4 sites pilotes – Pey, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Martin-de-Seignanx, Tercis-les-Bains

Participation aux réunions techniques et de concertation et relecture et correction des documents

- Pey : prise de responsabilité de l'ASA des Barthes, gestion de la vantelle de la porte à flots, curage des fossés et plantation d'une ripisylve pour restaurer les habitats pour l'anguille ;
- Saint-Etienne-d'Orthe : prise de responsabilité de l'ASA des Barthes, problème d'étanchéité de la porte à flots ;
- Saint-Martin-de-Seignanx : prise de responsabilité de l'ASA des Barthes ;
- Tercis-Les-Bains : prise de responsabilité de la commune, future installation d'un tapis à anguille, curage des fossés et plantation d'une ripisylve d'un côté (photo).



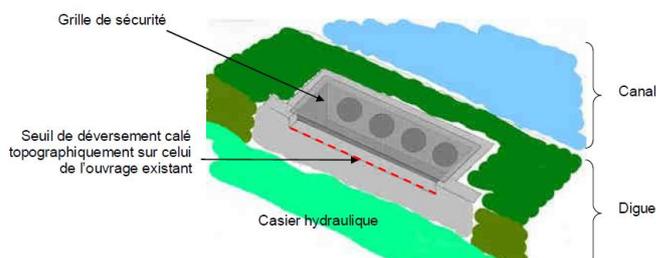
Contrat Natura 2000 et charte

Contrat Natura 2000

- Création d'un déversoir sur la commune de Saubusse pour permettre une meilleure gestion du niveau d'eau dans la barthe communale (espèce cible : flutreau nageant)

Charte Natura 2000

- Engagement de la commune de Saint-Vincent-de-Paul et d'Orist de conserver le régime hydraulique existant



Appui technique

Réflexion pour une mise en transparence du seuil du Moulin d'Oro

- Rédaction, à la demande de la DDTM40, d'une note sur les enjeux du Luy liés à une potentielle mise en transparence de l'ouvrage. Alerte sur les impacts indirects en cas d'arasement (colmatage des frayères et station à Grande mulette...)

Gestion des barthes communales

- Participation aux comités de site pour la gestion des barthes communales et suivi du programme d'amélioration de la valeur pastorale : les barthes communales sont régies par une convention qui régit l'utilisation des ouvrages internes : obligation de fermer les seuils du 1^{er} novembre au 1^{er} février. Le respect de ce règlement est essentiel pour la préservation des milieux humides et des espèces qui y sont inféodées.

Exemples d'actions à mettre en œuvre
Liste non exhaustive et non contractuelle

Contrat Natura 2000 et charte

- Engager les barthes communales dans la charte Natura 2000 afin de conforter la gestion des ouvrages internes ;
- Restaurer les seuils et autres ouvrages ou les rendre transparents dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ou d'une MAEC. *Exemple de la restauration d'un ouvrage interne d'une barthe communale financée par la MAEC EEE afin de pouvoir mieux contrôler le développement de la jussie.*

Appui technique

Mise en transparence du seuil du Moulin d'Oro

- Suivi régulier auprès des services de l'Etat de l'avancement du dossier, contact avec syndicat de rivière et propriétaires...

Suivi des dossiers sur les digues de protection

- Suite aux changements de statuts de certaines digues de protection, des projets d'arasement, de suppression ou de déplacement de digues sont en cours de réflexion. Les choix techniques et leurs mises en œuvre auront des conséquences importantes sur les niveaux d'eau et donc la conservation des milieux naturels. Il est important que les enjeux du site Natura 2000 soient pris en compte très en amont : participation aux groupes techniques, comités de pilotage, relecture et avis sur les documents, transmission de données, suivi des travaux... *Exemple avec le dossier de la digue de Pontonx/Téthieu.*

Mesures compensatoires

- Dans le cadre de dossiers de mesures compensatoires, la restauration et/ou la gestion d'ouvrage est inclus dans les projets des pétitionnaires : proposition de secteur à restaurer, participation aux comités de suivi, propositions de gestion. *Exemple à Saint-Paul-Lès-Dax pour la réfection de l'ouvrage de la barthe du Braou.*



Evaluation d'Incidence et réglementation

- Toute modification d'un ouvrage ou de son mode de gestion est soumis à une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et donc à Evaluation d'Incidence. Relecture et avis non conforme sur les dossiers.